



unesco

Patrimoine culturel
immatériel

GLO ED

LHE/25/GLO ED/3
Paris, le 30 juin 2025
Original : anglais

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion de réflexion sur
la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle**

**2 et 3 juillet 2025
En ligne**

Contexte

A. Introduction

1. La Convention de 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel reconnaît, à l'article 2.3, la transmission du patrimoine culturel immatériel par l'éducation formelle et non formelle comme une mesure de sauvegarde. De plus, l'article 14 (a) invite les États parties à assurer la reconnaissance, le respect et la valorisation du patrimoine culturel immatériel à travers des programmes éducatifs. En référence à l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) relatif à une éducation de qualité, le [programme de Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle](#) a été lancé en 2017 dans le cadre de la Convention de 2003 ; il reconnaît le patrimoine vivant comme un puissant vecteur d'apprentissage. Le patrimoine vivant peut offrir des contenus, des pédagogies et des langues spécifiques au contexte local, enrichissant ainsi l'éducation et la rendant plus pertinente et significative pour les apprenants. En d'autres termes, ancrer le processus d'apprentissage dans les contextes culturels locaux des apprenants peut favoriser le respect mutuel et l'appréciation de la diversité culturelle.
2. Dans ce contexte, le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a approuvé en 2017 ce domaine d'action en tant que priorité de financement, couvrant la période 2018 – 2021 (Décision [12.COM 6](#)). Quatre ans plus tard, en 2021, en lien avec le programme intersectoriel plus large de l'UNESCO « Apprendre pour la diversité », le Comité a renouvelé cette priorité pour une seconde période, de 2022 à 2025 (Décision [16.COM 12](#)). Alors que cette période touche à sa fin, une réunion de réflexion est convoquée pour rassembler les experts et acteurs impliqués, afin d'évaluer les réalisations et d'identifier les lacunes restantes, tout en favorisant les échanges de connaissances. Les résultats de cette réunion devraient orienter les futures directions, au-delà de la priorité actuelle de financement, et contribuer plus largement à ce domaine intersectoriel clé. Veuillez consulter l'ordre du jour et le calendrier (document [LHE/25/GLO ED/1](#)) ainsi que la liste des participants (document [LHE/25/GLO ED/2](#)), également disponibles sur la [page web dédiée](#).

B. Progrès du programme

3. Le mandat interdisciplinaire de l'UNESCO dans les domaines de [la culture et de l'éducation](#) porte une vision large de l'éducation, à la fois transformative et ancrée dans la diversité culturelle. Dans cette optique, les Secteurs de la culture et de l'éducation de l'UNESCO ont favorisé la coopération intersectorielle aux niveaux mondial et national à travers des projets conjoints, des réunions et des échanges de connaissances, ancrant ainsi le programme sur le patrimoine vivant et l'éducation comme priorité intersectorielle du programme de l'UNESCO. Le programme de Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle a promu l'enseignement et l'apprentissage avec et sur le patrimoine vivant dans toutes les disciplines éducatives concernées, tout en développant son approche en deux phases correspondant aux périodes de mise en œuvre de la priorité de financement 2 de la Convention de 2003.

Phase I : 2018–2021

4. Lors de sa première phase, le programme s'est concentré sur le soutien technique aux États membres pour le développement de méthodes et d'outils permettant d'intégrer le patrimoine vivant dans l'éducation. Durant cette période quadriennale, un large éventail de projets a été mis en œuvre, bénéficiant à plus de 80 pays. Des activités de sensibilisation et de collaboration intersectorielle ont été encouragées au niveau national. Pour faciliter le partage de connaissances, l'UNESCO a lancé le [Centre d'échange d'information de l'UNESCO sur le](#)

[patrimoine vivant et l'éducation](#), une base de données en libre accès présentant des projets et des ressources sur le sujet.

5. Quinze de ces projets ont été évalués en 2021 par le Service de l'évaluation interne de l'UNESCO¹. L'évaluation a révélé une prise de conscience accrue et un respect renforcé du patrimoine vivant parmi les jeunes et la communauté au sens large, ainsi qu'un sentiment d'identité, de fierté et d'appréciation de la diversité culturelle plus affirmé. Elle a montré que les enseignants participants avaient développé des compétences et une confiance accrue pour intégrer le patrimoine culturel immatériel dans leur enseignement, toutes matières confondues. L'une des conclusions principales de l'évaluation est que les partenariats entre communautés, dépositaires du patrimoine et écoles figuraient parmi les « éléments les plus porteurs » des projets réalisés jusqu'alors. Elle a également souligné que, pour franchir une nouvelle étape, le programme devait être étendu – afin d'éviter que les projets ne restent isolés et que les leçons tirées soient intégrées dans les politiques éducatives et systématisées dans les systèmes éducatifs. Parallèlement, un groupe de 39 personnes-ressources a été [formé en 2021](#) pour appuyer les efforts nationaux d'intégration de la sauvegarde du patrimoine vivant dans l'éducation.

Phase II: 2022-2025

6. Dans sa deuxième phase, en conformité avec les résultats et recommandations de l'évaluation de 2021, le programme a mis l'accent sur l'ancrage des projets et activités dans les systèmes éducatifs. Ces priorités ont été exposées dans la note conceptuelle présentée au Comité en 2021, intitulée « [Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle \(priorité de financement 2\)](#) ». Elle proposait de combiner le développement méthodologique et le renforcement des capacités avec une collaboration interministérielle renforcée, du plaidoyer et l'élaboration de politiques. Le lien positif entre l'éducation et la sauvegarde du patrimoine vivant a été conforté par un environnement politique international favorable, marqué par des jalons récents : la [Déclaration de MONDIACULT 2022](#) (2022), qui souligne l'importance d'une éducation contextuelle intégrant le patrimoine culturel, et [la Vision de Séoul pour l'avenir de la sauvegarde du patrimoine vivant pour le développement durable et la paix](#) (2023), qui met en évidence le rôle essentiel du patrimoine vivant dans la résolution de la crise mondiale de l'apprentissage.
7. À l'échelle mondiale, cette dynamique a vu l'intégration de la sauvegarde du patrimoine vivant dans des cadres et initiatives éducatifs internationaux majeurs, tels que :
 - La [Recommandation sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable](#) (2023), qui met en avant le rôle du patrimoine vivant dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la solidarité et de la cohésion sociale.
 - Le [Cadre pour l'éducation culturelle et artistique](#) (2024), qui souligne l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines de la culture et des arts dans tous les contextes éducatifs, tout en reconnaissant que l'apprentissage dans, à travers et avec des expressions culturelles diverses – y compris locales et autochtones – est essentiel pour surmonter les divisions et favoriser la compréhension mutuelle (ce cadre promeut l'intégration des perspectives locales dans l'éducation et l'engagement actif des dépositaires du patrimoine). Une collaboration intersectorielle a été poursuivie à travers l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre de ces instruments clés.

¹ Veuillez consulter les documents [LHE/21/16.COM/10 Rev](#) et [LHE/21/16.COM/INF.10 Rev](#).

8. Au niveau national, les nouveaux projets ont adopté une approche plus systématique que lors de la période quadriennale précédente, intégrant dès le départ une collaboration interministérielle. Un exemple notable est le projet sur la « [Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation de base en Namibie et au Zimbabwe](#) ». La deuxième phase a également vu l'émergence de nouveaux projets en contexte d'urgence, tels que « [Enseigner et apprendre avec le patrimoine vivant en Ukraine](#) » (s'appuyant sur la méthodologie développée lors du précédent projet « [Enseigner et apprendre avec le patrimoine vivant](#) » mis en œuvre dans dix pays européens, tout en adoptant une approche plus systémique).
9. Une source clé illustrant l'intérêt croissant des États parties pour le lien entre le patrimoine vivant et l'éducation est constituée par leurs rapports périodiques. Le premier cycle de rapports périodiques régionaux, mené au cours des cinq dernières années, fournit des données précieuses sur les progrès réalisés par les États dans l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation. Ces rapports révèlent une prise de conscience accrue du rôle de l'éducation dans la sauvegarde du patrimoine vivant et soulignent la pertinence de ce dernier pour offrir des expériences d'apprentissage significatives et ancrées dans les contextes locaux, à tous les niveaux — de la petite enfance à l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), ainsi que dans diverses formes d'éducation non formelle.

C. Défis et opportunités

10. Malgré des progrès notables, la plupart des initiatives liant patrimoine vivant et éducation restent isolées et ne sont pas encore pleinement intégrées dans les systèmes éducatifs. De nombreux systèmes éducatifs n'ont pas encore pleinement adopté leur rôle dans la sauvegarde du patrimoine ou son potentiel à renforcer la qualité de l'éducation. Pour exploiter pleinement le potentiel transformateur de l'éducation par le patrimoine vivant, les enseignements tirés des projets pilotes locaux doivent éclairer les politiques éducatives et être institutionnalisés au niveau national. De plus, des efforts accrus sont nécessaires dans le domaine de l'éducation non formelle, qui offre un potentiel considérable pour l'apprentissage avec le patrimoine vivant, mais demeure moins structuré et moins bien compris. L'établissement de partenariats interministériels solides entre les secteurs de la Culture et de l'Éducation est également essentiel pour renforcer la transmission du patrimoine culturel immatériel et assurer sa contribution à long terme à une éducation de qualité.
11. Parmi les nouveaux domaines émergents figurent la formation des enseignants et l'évaluation des acquis d'apprentissage liés à l'enseignement et l'apprentissage avec le patrimoine vivant – une étape essentielle pour obtenir la reconnaissance et l'intégration dans les processus de développement curriculaire. L'UNESCO a commandité l'élaboration d'un outil d'évaluation et d'un cours de formation, actuellement en cours de révision. Parallèlement, des outils de formation en ligne sont en cours de développement pour réutiliser les contenus produits lors de la première phase et élargir la portée du programme.
12. Le processus en de réflexion, d'évaluation et de planification actuellement en cours est non seulement essentiel pour approfondir l'impact du programme, mais constitue également une opportunité précieuse pour affiner les stratégies, élargir les bonnes pratiques et renforcer sa pertinence et son efficacité à long terme. En fin de compte, ce processus vise à intégrer davantage le patrimoine vivant comme composante essentielle d'une éducation de qualité et transformative – une éducation qui nourrit la créativité, le bien-être et l'appréciation de la diversité culturelle chez les apprenants, tout en renforçant la transmission et la sauvegarde du patrimoine vivant lui-même.